

**Séance du mercredi 08 décembre 2021**

---

Date de la convocation: 30/11/2021

**Membres en exercice :**  
12

*L'an deux mille vingt-et-un et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,*

**Présents :** 8

**Présents :** Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Pascal FLURIN, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET

**Votants :** 10

**Représentés :** Noël PEREIRA DA CUNHA, Félix SASSO

**Excusés :** Xavier MACIAS, Didier LARDAT

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Alexandra FRONTY

---

**2021\_059 - Objet : ATTRIBUTION DU SECOND MARCHE DES HELIPORTAGES POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION-REHABILITATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU**

Le président expose que dans le cadre de l'opération de restructuration et réhabilitation du refuge Wallon Marcadau, un marché d'héliportages sous forme d'accord cadre à bons de commande avait été attribué à la société HELIBEARN ; marché notifié en date du 31/01/2020 pour un montant maximum fixé à 500.000,00 € HT.

Les rotations nécessaires au bon déroulement de l'opération (transports de personnel, matériaux et matériels) et les coûts afférents sont cependant supérieurs aux estimations initiales.

Cette situation se justifie par les conséquences de la crise sanitaire et de la pénurie de matériaux qui s'en suit, ayant amené des compléments obligatoires de la base vie et un allongement des délais de réalisation. A noter également que l'acceptation de certains travaux supplémentaires de diverses natures engendre des rotations supplémentaires.

Ainsi, un premier avenant d'un montant de 50.000 € HT (10 % du marché initial) a été établi en novembre 2021.

La réalisation de la dernière phase de travaux a nécessité une nouvelle consultation d'entreprises d'héliportages, établie suivant les données ci-dessous :

- Marché de services à procédure adaptée
- Accord cadre mono-attributaire à bons de commandes pour 4 ans
- Montant minimal : 50.000 € HT ; montant maximal : 200.000 € HT
- Estimation de référence (calculé sur valeurs du DQE) : 80.000 € HT
- Consultation menée du 2 au 23/11/2021 ; ouverture des plis le 24/11/2021
- 3 candidats : HELIBEARN, SAF, HBG

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/12/2021 065-256501321-20211208-2021_059-DE

Lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres de la CSVSS le 01/12/2021, l'entreprise HELIBEARN a été désignée attributaire pour un montant de 81.300 € HT (suivant DQE) et une notation globale de 98/100 points (critère prix + valeur technique).

Suite à cette présentation, le conseil syndical à l'unanimité des délégués présents et représentés, **DECIDE** :

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise Hélibéarn pour le second marché des héliportages dans le cadre du projet de restructuration et réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau pour un montant de 81.300 € HT ;
- **D'AUTORISER** le président à signer ce marché et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le président  
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/12/2021 065-256501321-20211208-2021_059-DE